

DANTRAS Geneviève  
Responsable de la section métiers et formations  
Bureau RH3  
Direction de l'administration pénitentiaire

## Le recrutement et la formation des Conseillers d'insertion et de probation en France : état des lieux, enjeux et perspectives

En France, les conseillers d'insertion et de probation (CIP) sont des agents de l'état qui travaillent au sein des 103 Services Pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) créés en 1999 et gérés par l'administration pénitentiaire.

→ Leurs missions sont énoncées dans la circulaire du 19 mars 2008 relative aux missions et méthodes d'intervention des SPIP et désormais inscrites à l'article 13 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009. Ils préparent et exécutent les décisions de l'autorité judiciaire concernant les prévenus et les condamnés, et interviennent en milieu fermé (prison) comme en milieu ouvert afin d'assurer : la préparation et la sortie des personnes détenues, le suivi et le contrôle des personnes placées sous main de justice, enfin la mise en œuvre des politiques d'insertion et de prévention de la récidive.

Leur recrutement ainsi que leur formation doivent être resitués dans un contexte de modernisation de la fonction publique. Le gouvernement incite en effet les administrations à réduire leurs dépenses et à diversifier leurs recrutements en simplifiant les épreuves des concours et en introduisant comme le prévoit la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007, la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

→ Le recrutement des CIP par concours national annuel de niveau baccalauréat plus deux ans à l'université est aisé, néanmoins les profils des candidats restent très homogènes. Les efforts déployés par l'administration pénitentiaire en 2007 pour simplifier les épreuves et mieux prendre en compte l'expérience professionnelle antérieure des lauréats n'ont pas encore produit les effets escomptés. La composition des dernières promotions de CIP demeure très homogène : il s'agit, pour la très grande majorité des lauréats de jeunes femmes de moins de trente ans juristes et surdiplômées ayant une expérience professionnelle mais généralement de courte durée.

→ Après leur réussite au concours, les CIP suivent une formation professionnelle en alternance (école/terrain) durant deux années. Elle est non diplômante et dispensée à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire qui a pour singularité de former sur le même lieu l'ensemble des personnels pénitentiaires. L'ENAP assure la formation initiale des CIP avec le concours des unités interrégionales de recrutement formation et qualifications (URFQ). Les formateurs de ces unités participent activement à l'accueil et à l'évaluation des élèves et stagiaires.

Cinq domaines d'enseignement sont privilégiés dans la formation des CIP : le droit, les sciences humaines, l'insertion, la sécurité et les méthodes d'intervention. Cette formation fait très largement appel à l'intervention de professionnels partenaires privés ou publics des SPIP ainsi que d'universitaires qui sont sollicités par l'école pour faire part de leur expertise ou siéger dans les jurys de validation de la formation. La prise en compte des acquis antérieurs des élèves CIP pourrait être davantage intégrée dans le choix des matières enseignées à l'école, même si des avancées peuvent être constatées avec l'introduction depuis quelques années d'enseignements optionnels en droit et sciences humaines.

Les deux étapes de validation de la formation des CIP (passage de la première à la deuxième année puis titularisation) restent peu sélectives puisque moins de 5% des CIP élèves puis stagiaires sont en situation d'échec (licenciement, redoublement ou réintégration dans le corps d'origine).

→ L'accompagnement des jeunes professionnels que ce soit par des référents de terrain en première année ou des tuteurs sur les terrains de stage constitue l'un des points forts de cette formation.

La « réactivité » de l'ensemble du dispositif de formation constitué par l'ENAP et les URFQ, mérite également d'être soulignée. Elles sont en capacité de construire très rapidement un dispositif de formation qui intègre les derniers programmes créés par l'administration pénitentiaire pour lutter contre la récidive.